

LA CHARTE DE LA PROPETE URBAINE



**Pour ma ville,
je m'engage !**

Désireux de participer activement à l'effort collectif en faveur d'une meilleure propreté de proximité dans la Ville de GAP, et soucieux de respecter les modalités de gestion et de tri de mes déchets, voici mes principales résolutions :

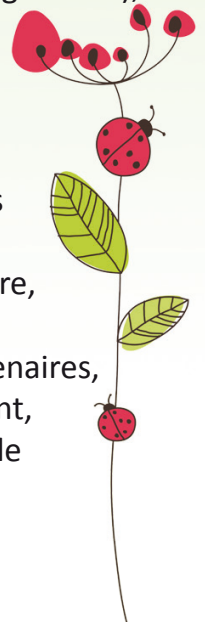
1. Ne pas déposer sur la voie publique des sacs poubelles et déchets divers et les jeter exclusivement dans les conteneurs enterrés implantés en centre-ville ou dans les bacs roulants de mon quartier,
2. Respecter le règlement de collecte,
3. Ne pas jeter les mouchoirs papiers, les mégots éteints, les chewing-gums, les petits déchets divers dans la rue ou sur le domaine public et utiliser les corbeilles ou les dispositifs à déchets prévus à cet effet,
4. Respecter mon environnement en évitant de cracher, d'uriner ... sur le domaine public,
5. Faire se soulager mon animal domestique dans les canispaces prévus à cet effet ou ramasser les déjections dans la rue à l'aide de sacs jetables fournis gratuitement par la collectivité,
6. Ne pas nourrir les pigeons qui posent de vrais problèmes sanitaires,

Si je suis un particulier, je m'engage également pour la Ville de GAP à :

7. Utiliser des sacs poubelles solides, fermés et d'un volume adapté pour ne pas bloquer les goulottes d'introduction des conteneurs enterrés,
8. Respecter les consignes de tri des déchets ménagers en ce qui concerne le verre, le papier, les emballages ménagers,
9. Laisser à mon fournisseur d'électroménagers ou produits hi-fi, mon appareil défectueux ou vieillissant lors de l'achat d'un nouvel équipement,
10. Utiliser la déchetterie pour les déchets ne pouvant pas être ramassés par le service municipal de collecte (encombrants, végétaux, gravats, cartons, déchets toxiques ou dangereux...),

Si je suis un commerçant, un professionnel, je m'engage également pour la Ville de GAP à :

11. Utiliser des sacs poubelles solides, fermés et d'un volume adapté pour ne pas bloquer les goulottes d'introduction ou les éventuelles trappes commerçantes des conteneurs enterrés,
12. Respecter les consignes de tri des déchets ménagers en ce qui concerne le verre, le papier, les emballages ménagers mais aussi le carton,
13. Etre un relais d'information et de sensibilisation auprès de mes clients et partenaires,
14. Etre vigilant et actif sur le maintien de la propreté autour de mon établissement,
15. Utiliser le quai municipal de transfert de St Jean pour les déchets spécifiques de mon activité ne pouvant pas être ramassés par le service municipal de collecte.



Nom et adresse de l'utilisateur particulier :
.....
.....
.....

Nom et adresse de l'utilisateur commerçant, professionnel :
.....
.....
.....

Signature

En tant que Maire de la Ville de Gap et soucieux de respecter notre cadre de vie et améliorer la propreté en ville, je m'engage pour la ville de GAP à :

1. Organiser des actions de nettoyage efficaces et identifiées par rapport aux besoins,
2. Optimiser le travail des agents du service nettoyage sur le terrain,
3. Respecter les orientations nationales environnementales, notamment en matière de préservation des ressources,
4. Améliorer la desserte en conteneurs enterrés pour la collecte des déchets,
5. Pratiquer le tri des déchets et développer des filières de traitement des déchets respectueuses de l'environnement,
6. Mettre en place les contrôles et la répression des contrevenants,
7. Informer et sensibiliser le public.

Roger DIDIER, Maire de GAP

Signature